

SITE NATURA 2000 : « VALLEE DU GARDON DE MIALET »

Site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Mialet Compte rendu du comité de pilotage n°18

Saint-Etienne-Vallée-Française, 10 décembre 2024

- **Personnes présentes :**

Salvado Anne, Région Occitanie

Travier Roger, association FACEN – FNE et représentant de l'association Païs

Galle Frederic, Office National des Forêts (ONF) 48

Vagner Rénaud, Etablissement Public Territoriale de Bassin (EPTB) Gardons

Marchal Cécilia, communauté de communes (CC) Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires

Delory Vincent, mairie de Sainte-Croix-Vallée-Française

Flayol David, maire de Molezon et VP CC des Cévennes au Mont-Lozère

Flayol Philippe, maire de Moissac-Vallée-Française

Pintard Jean-François, mairie de Thoiras

Brame Michel, mairie de Saint-Etienne-Vallée-Française

Desmaret Yves, Conseil Départemental 30, patrimoine naturel

Lamy Gérard, mairie de Saint-Germain-de-Calberte

Obrist Aidane, mairie de Sainte-Croix-Vallée-Française

Descombes Matthieu, Parc National des Cévennes (PnC)

Andre Jean-Max, maire de Gabriac

Thouvenin Hélène, chargée de mission CC des Cévennes au Mont-Lozère

Lory Arnaud, Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles

Delvallee Joseph, Office Française de la Biodiversité (OFB) 30

Valdeyron Patrick, maire de Saint-Etienne-Vallée-Française

Plagnes Pierre, maire de Saint-Martin-de-Lansuscle, président du comité de pilotage Natura 2000 et VP CC des Cévennes au Mont-Lozère

Reydon Michel, président de la CC des Cévennes au Mont-Lozère et maire de Vialas

Sobczak Lucile, chargée de mission Natura 2000 Vallée du Gardon de Mialet, CC des Cévennes au Mont-Lozère

- **Personnes ou organismes excusés :**

CNPF Occitanie - Gard

CNPF Occitanie - Lozère

Service départementale 48 de l'OFB

Service départementale 30 de l'OFB

Gay Stéphane, régie des eaux de l'Agglomération d'Alès

Rouveyrol François, maire de Barre des Cévennes

Lepetit Margot, PETR Sud Lozère

Belier Laurent, PnC

Maillols Aurélie, élue régionale référente

Rouillon Pierre, association Païs

Unité biodiversité DDTM du Gard

Manoa Michèle, conseillère départementale de Lozère, canton du Collet de Dèze

Verriez Jack, maire de Mialet

Ouverture de la séance du 18ème comité de pilotage du Site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Mialet.

(Présentation jointe)

Lucile Sobczak remercie les personnes présentes pour ce comité de pilotage et précise que la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère est la structure porteuse de l'animation du site. **Pierre Plagnes** remercie tout le monde pour leur mobilisation importante ce jour.

Après un tour de table et la présentation des personnes excusées, **Lucile Sobczak** annonce l'ordre du jour et commence la présentation :

- I. Bilan de l'animation 2024
- II. Bilan 2024 du projet agro-environnemental et climatique
- III. Dotation aménités rurales 2024
- IV. Projets d'animation 2025
- V. Temps d'échanges

I. Bilan de l'animation 2024

- Gestion administrative

Un point sur la gestion administrative et les réalisations est fait. **Lucile Sobczak** précise que la convention opérationnelle réalisée entre la communauté de communes et le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) d'Occitanie fait suite à la convention de coopération qui a été signée en 2023 pour 5 ans dans le but de renforcer le partenariat et mettre en place une stratégie commune sur le long terme.

- Contrats Natura 2000

Concernant le contrat de plantation de Pin de Salzmann à St-Etienne-Vallée-Française, **Lucile Sobczak** indique le contexte : ce contrat en faveur de la conservation du Pin de Salzmann était porté par la CC des Cévennes au Mont Lozère en partenariat avec notamment l'ONF et l'INRAE d'Avignon. Le suivi sanitaire réalisé sur les pins plantés en 2019 démontre une hauteur moyenne d'environ 164cm.

Egalement, le suivi de deux contrats a été réalisé à travers la convention opérationnelle avec le CEN d'Occitanie. Il s'agit, d'une part, du contrat de réouverture cavernicole sur la commune de Mialet pour lequel un suivi de recolonisation par les chauves-souris a été réalisé, grâce à la pose d'un enregistreur. En effet, l'objectif du contrat était de permettre la colonisation des chiroptères dans ce lieu, en leur laissant la possibilité d'y rentrer. D'autre part, il s'agit du contrat de restauration de pré-humide se situant à Mialet sur lequel un suivi scientifique a été mis en place. L'objectif était d'initier un suivi sur le long terme afin de pouvoir suivre l'évolution de la communauté végétale après la restauration.

Concernant le contrat en réflexion de restauration de milieux ouverts et d'habitats à Saint-Martin-de-Lansuscle, un accompagnement technique du CEN a été réalisé sur la partie habitat et flore et un enregistreur à chauves-souris a été posé. **Lucile Sobczak** précise que la Barbastelle d'Europe est une espèce de chauves-souris qui fréquente des milieux forestiers assez ouverts.

- Veille environnementale

Lucile Sobczak énonce que l'action de Natura 2000 vis-à-vis des projets soumis à évaluation des incidences est d'apporter les connaissances à propos du DOCOB et donc des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, pour prendre en compte au mieux les enjeux. Cette année, le site Natura 2000 a été sollicité pour des projets de refaçon et consolidation de buses, retraçage d'un virage, installation agricole...

- Charte Natura 2000

Deux chartes « milieux forestiers » et une charte « engagements et recommandations généraux pour les activités » ont été signées. Il est précisé que le site Natura 2000 n'a pas été prévenu en amont de ces signatures. C'est seulement au moment de l'envoi des dossiers que la chargée de mission a été prévenue.

- Information, communication, sensibilisation

Lucile Sobczak fait un point sur une action importante : le rallye nature qui regroupe les 5èmes du collège de St-Etienne-Vallée-Française et de St-Jean-du-Gard et qui a eu lieu cette année sur Mialet. Les élèves ont pu découvrir le principe d'un ABC (atlas de la biodiversité communal), les types d'inventaires, les espèces ainsi que différents acteurs du territoire. Une intervention en classe a également été faite après le rallye nature, afin que les élèves réalisent des fiches espèces à partir de la bibliographie.

- Amélioration des connaissances

L'Azuré du Serpolet, est une espèce connue sur le site, dont une population se trouve sur la commune de Mialet. Dans ce contexte, l'espèce a été recherchée par la chargée de mission afin de constater, ou non, la présence de l'espèce sur cette zone connue. L'espèce n'a pas été observée et cet espace semble avoir une gestion défavorable au papillon, c'est un sujet qui paraît important à travailler en 2025. Cependant, un individu a été observé dans un autre secteur de la commune, sur une ancienne zone de contrat où l'Azuré du Serpolet était une des espèces cibles après la réouverture des pelouses.

II. Bilan 2024 du projet agro-environnemental et climatique :

- Animation PAEC 2023-2025

Lucile Sobczak présente les limites du PAEC Vallée du Gardon de Mialet qui correspondent au site Natura 2000, sans la zone cœur de parc du Parc national des Cévennes.

- Contractualisation MAEC 2024

Il est indiqué que sur les 8 contrats, 5 sont des nouveaux contractualisants et 3 avaient déjà contractualisé lors d'ancien PAEC.

Un exploitant était intéressé mais n'a finalement pas voulu s'engager pour cause du montant prévisionnel trop faible.

- Formation MAEC

Pour le PAEC 2023-2025, une nouvelle condition pour la contractualisation est la participation obligatoire à une formation dans les deux premières années de leur engagement. Ainsi, une formation a été organisée avec le PAEC CNVG (partie Vallée du Gardon de Saint-Jean) pour les contractants de 2023 et 2024. Elle se passe en trois phases : une partie terrain réalisée en mai 2024, une partie en salle qui sera réalisée en janvier 2025 et une partie individuelle.

III. Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales

La dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales vise à soutenir les communes rurales dont une part significative du territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée. Un point est fait sur l'augmentation de l'enveloppe en 2024, qui représente au niveau national 99 500 000 €.

Michel Reydon énonce qu'il paraît essentiel d'insister auprès des communes de l'importance d'utiliser cette dotation autant que possible pour des actions environnementales, sachant qu'il n'y a pas d'obligation.

Anne Salvado précise que la dotation rentre dans le budget de fonctionnement de la commune. Ce n'était pas le cas avant, mais actuellement elle est indiquée « aménités rurales », les communes sont donc informées. Il est fortement encouragé de l'utiliser à bon escient et pour la biodiversité.

Pierre Plagnes indique qu'il y a également la dotation Parcs nationaux.

Mathieu Descombes précise que la dotation vient dans les mêmes termes avec celle du parc national, et confirme qu'il est important d'insister dessus puisque cela représente des montants importants à

l'échelle du territoire et en hausse. Il ajoute qu'en plus de pouvoir être utilisé pour des projets en faveur de la biodiversité, c'est aussi un levier de financement sur des projets de plus grande ampleur en constituant un autofinancement, avec une possibilité de le multiplier en allant chercher des financements qui pourront être croisés.

Michel Reydon ajoute certains exemples d'actions, comme à Vialas où un rucher école a été mis en place ou un travail sur la labélisation rivière sauvage.

Cécilia Marchal indique que sur le Causse-noir, trois communes sont concernées par la dotation aménités rurales. Un projet commun a été monté entre elles, en faisant ressortir l'intérêt de sensibiliser les élèves du regroupement scolaire. Il a été proposé de monter un projet pédagogique avec les enseignantes, en se faisant aider de prestations financées par les communes, afin de sensibiliser les élèves avec des sorties de terrain, des interventions en classe et un spectacle autour de la thématique.

Michel Reydon ajoute que les EPTB sont dans cette dynamique de sensibilisation auprès du jeune public, et qu'il paraît important de sensibiliser les jeunes personnes.

Roger Travier demande s'il est possible de savoir comment la dotation est utilisée par les communes.

Michel Reydon répond qu'il faut interroger les maires pour savoir comment elle est utilisée dans la commune.

David Flayol témoigne que dans la commune de Molezon des aides ont été mises en place pour inciter les habitants à enlever leur carcasse de voiture et pour les inciter à modifier les assainissements non collectifs. Ils ont également pour projet d'essayer d'aider les habitants qui s'engageraient dans les obligations légales de débroussaillage. L'idée derrière ces actions est de déclencher l'envie de les réaliser.

Lucile Sobczak indique que la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoire a réalisé une plaquette de communication sur cette dotation aménités rurales, afin d'indiquer comment est répartie l'enveloppe et de donner des exemples d'actions. *(La plaquette 2024 est jointe au compte-rendu)*

IV. Projets d'animation 2025

Lucile Sobczak expose et propose les thématiques et les différents projets envisagés pour l'animation du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet pour 2025.

Entre autres, 2025 sera la dernière année où le PAEC VMGI sera ouvert, il s'agira donc d'animer le PAEC et les contractualisations. 4 exploitants semblent intéressés.

Pour certains contrats, des suivis sont encore envisagés comme poursuivre le suivi scientifique de la zone humide restaurée sur Mialet, et l'organisation d'un chantier (potentiellement bénévole) pour son entretien. Ou encore, réaliser des visites estivales à l'église de Saint-Martin-de-Lansuscle afin de constater (ou non) la présence de chauves-souris après l'aménagement réalisé en leur faveur.

Egalement, la poursuite du développement de contrats est prévue, tels que la restauration de milieux ouverts et d'habitats sur Saint-Martin-de-Lansuscle et la restauration de châtaigneraie cévenole méditerranéenne.

Concernant les actions d'information et de sensibilisation, en 2025 sera organisée avec le Merlet, le PnC et les sites Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Saint-Jean et du Gardon de Mialet la 10ème édition du rallye nature. Il serait également intéressant de relancer une action d'information pour les propriétaires forestiers de Pin de Salzman.

Pour les études, il est envisagé de faire réaliser une prestation pour suivre la présence du Minoptère de Schreiber dans une cavité et de réaliser un pointage par GPS de précision des pins de Salzman identifiés lors de l'étude génétique de 2022, afin d'avoir des données pérennes. D'autres actions de gestion sont envisagées comme la rédaction d'une convention de gestion au niveau de l'entrée naturelle

de la grotte de Trabuc, une animation foncière en faveur d'habitat d'intérêt communautaire et de l'Azuré du serpolet, et la reprise du document cadre pour la gestion du Pin de Salzmann.

Pour finir, plus globalement, d'autres thématiques seraient traitées comme la gestion administrative et financière, l'accompagnement des projets soumis à évaluation des incidences, la participation à la vie du réseau, aux échanges, des actions d'information (remise en état des panneaux par exemple) ...

Aucune objection ou suggestion n'est apportée pour les projets d'animation.

V. Temps d'échange – questions

Roger Travier fait une demande au sujet des oliviers, afin de savoir s'ils pourraient faire l'objet d'un travail de comptage, de restauration, comme les actions qui sont faites, par exemple, sur le Pin de Salzmann.

Lucile Sobczak indique que le travail sur le Pin de Salzmann se fait dans le cadre de l'habitat d'intérêt communautaire pinède à Pin de Salzmann. Les habitats sont définis comme d'intérêt communautaire puisqu'ils sont considérés comme vulnérables ou en danger à l'échelle européenne et sont inscrits dans des listes de la directive européenne Habitat Faune et Flore (HFF). L'olivier n'est pas une espèce ou ne constitue pas un habitat présent dans les listes.

Anne Salvado précise le travail de Natura 2000 s'appuie vraiment sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui se trouvent sur les annexes de la Directive HFF de la Commission européenne et que donc le financement des projets se fait seulement sur ces espèces ou habitats présents sur les listes. Il existe d'autres financements qui peuvent être utilisés pour des projets en faveur d'espèces patrimoniales importantes, mais cela ne rentre pas dans le cadre de Natura 2000.

David Flayol ajoute que dans la vallée française un groupe souhaite développer la vigne et l'olivier.

Michel Reydon indique qu'il y aurait probablement d'autres financements à rechercher pour ce type d'action puisque cela se rapporte au patrimoine et à la diversité de l'exploitation agricole.

Pierre Plagnes ajoute qu'au niveau patrimonial le mûrier disparaît et pense qu'il serait intéressant d'y travailler dessus.

Cécilia Marchal indique que ces sujets lui font écho au dispositif ABC car il permet de travailler sur de la biodiversité également ordinaire. Cela est dépendant des axes de travail que prend la commune, mais ce genre de sujet pourrait être traité.

Anne Salvado ajoute qu'il serait aussi possible d'utiliser la dotation biodiversité pour la partie autofinancement d'un ABC par exemple et de réaliser ce genre d'inventaire du patrimoine.

Joseph Delvallee complète en précisant que l'objectif final de l'ABC est d'aboutir à un plan d'action et à envisager globalement les actions à mener sur le territoire.

Pierre Plagnes énonce qu'à Saint-Martin-de-Lansuscle l'ABC est finalisé, qu'un suivi sur 10 ans va être fait.

Matthieu Descombes, ajoute qu'un ABC est en cours à Saint-Germain-de-Calberte et précise que le PnC est toujours disponible pour préfigurer de futurs ABC avec les communes.

Gérard Lamy questionne sur le partage de données ABC, notamment pour les chauves-souris, avec le site Natura 2000.

Matthieu Descombes, précise que les données collectées sont rentrées dans les bases de données du Parc qui sont consultables par les partenaires et en plus de cela, il est possible pour Lucile de rentrer dans le détail en questionnant directement les agents du parc sur leurs connaissances vis-à-vis des données.

David Flayol, annonce la validation du sud Lozère pour faire du vin dans le cadre l'IGP Cévennes, et indique qu'il y aura donc probablement un développement de vignes sur le territoire.

Lucile Sobczak, précise qu'il peut y avoir une problématique autour de l'implantation de vignes sur des habitats d'intérêt communautaire, notamment les prairies naturelles de fauche. Il risque d'y avoir un impact sur ces habitats qui sont à fort enjeu sur le site Natura 2000. Il y aura une attention à porter sur ce sujet pour éviter les impacts et faire en sorte que ces prairies naturelles, qui sont aussi importantes au point de vue agricole, soient conservées.

Pierre Plagnes ajoute que ces prairies sont en train de disparaître et qu'il est important de les conserver. Il ajoute qu'il faudrait d'abord travailler l'implantation de la vigne sur des anciennes faïsses abandonnées plutôt que sur les prairies naturelles.

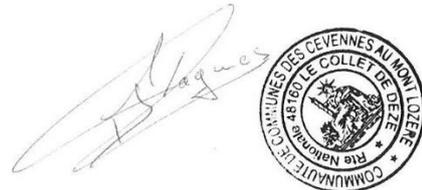
Michel Reydon, conclut en soulignant que les actions entreprises suscitent de l'intérêt, avec une présence significative aujourd'hui, et qu'il y a un travail important en étroite collaboration avec les partenaires voisins. Ces actions sont importantes, avec des agriculteurs qui sont soutenus, la biodiversité qui est protégée et mieux connue. Le lien avec les ABC semble aussi nécessaire, et cela prouve l'intérêt des habitants pour ceux qui les entourent. Il est aussi essentiel que les élus aient conscience de l'importance de tout cela.

Anne Salvado, ajoute que dans le code de l'environnement les structures animatrices et la présidence de COPIL sont renouvelées tous les 3 ans. Pour le site de la Vallée du Gardon de Mialet cela a été fait fin 2022, ainsi le renouvellement ou désignation sera l'année prochaine en 2025.

Lucile Sobczak ajoute qu'il est important de se mobiliser l'année prochaine lors du COPIL pour ce renouvellement.

Anne Salvado précise que seul le collège des élus est amené à voter.

Lucile Sobczak et Pierre Plagnes, remercient les membres de leur participation et clôturent ce dix-huitième comité de pilotage.



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. Plagnes', next to an official circular seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE' around the perimeter and 'ARBITRE COLLET DE DEZE' in the center, with a small emblem in the middle.